

## **Déclaration conjointe adoptée à l'occasion de la réunion annuelle des États sur la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu**

15 novembre 2023

*Gravement concernés* par les conséquences néfastes de la prolifération, transfert, détournement et trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ; et *conscients* du coût du trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions pour nos systèmes sociaux, économique et de santé, ainsi que l'impact négatif de ce phénomène sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable dans le Caraïbes.

*Tenant compte* de la Déclaration des Chefs de Gouvernements de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la violence comme des problèmes de santé publique, ainsi que la Déclaration des Chefs de Gouvernements sur la guerre contre les armes à feu adoptée à l'occasion du Colloque régional sur la criminalité et la violence, à Port-d'Espagne, Trinidad et Tobago, le 18 avril 2023, laquelle reconnaît que les armes à feu contribuent de manière significative à la criminalité et à la violence dans notre région, causant la mort, des handicaps et compromettant la sécurité de nos concitoyens.

*Identifiant* les liens cruciaux entre le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, l'approvisionnement et l'utilisation illicites d'armes à feu et d'autres formes de criminalité transnationale organisée.

Nous, les représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de la République Dominicaine, réunis à Sainte-Lucie les 14 et 15 novembre 2023 pour la troisième réunion annuelle des États sur la Feuille de route des Caraïbes pour la mise en œuvre des actions prioritaires des Caraïbes sur la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes de manière durable d'ici à 2030 (Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu) :

1. **Réaffirmons** notre engagement indéfectible à aborder ce problème avec urgence, et **restons fermement déterminés** à poursuivre nos efforts pour promouvoir la mise en œuvre intégrale et effective des engagements énoncés dans la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu d'ici à 2030, et plus particulièrement la cible 16.4 des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui vise à réduire de manière significative les flux d'armes illicites d'ici à 2030.
2. **Accueillons avec satisfaction** l'échange de vues et d'information ainsi que le partage des meilleures pratiques entre les États participants, et **prenons note** des progrès significatifs et des accomplissements importants réalisés à ce jour, trois ans après l'adoption de la feuille de route. Nous continuons à souligner la contribution importante que la feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu apporte à une approche pangouvernementale visant à aborder le problème aux niveaux politique, stratégique et opérationnel.
3. **Reconnaissons** qu'un travail important a été accompli et continue d'être accompli dans le cadre de la Feuille de route, qui sert également à réaliser les actions prioritaires des Caraïbes sur le trafic illicite d'armes à feu approuvées par les Chefs de Gouvernement; la Stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité ; la Déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petite calibre ; ainsi que l'accomplissement de nos engagement régionaux et mondiaux, y compris la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu ; de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ; le Programme d'action de Nations Unis relatif aux armes légères et de petit calibre et son Instrument international de traçage ; le Traité sur le commerce des armes ; le Protocole sur les armes à feu ; et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. **Soulignons** que les Gouvernements sont les principaux responsables de la mise en œuvre de la Feuille de route et avons pris note du fait que des progrès supplémentaires sont nécessaires afin

de combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Dans cette optique, **nous nous engageons** à établir et à formaliser des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Feuille de route là où ils n'existent pas, et à mettre en œuvre ces plans d'action nationaux à travers d'initiatives nationales et régionales afin d'avancer les quatre objectifs de la Feuille de route, à savoir (1) renforcer les cadres réglementaires régissant les armes à feu et les munitions, (2) réduire le flux illicite d'armes à feu et de munitions vers, dans et au-delà de la région, (3) soutenir les capacités des forces de l'ordre à lutter contre le trafic illicite d'armes à feu et de munitions ainsi que contre leur détention illicite et leur utilisation abusive, et (4) réduire systématiquement le risque de détournement d'armes à feu et des munitions des arsenaux gouvernementaux et non-gouvernementaux. **Nous nous engageons en outre** à adopter des actions complémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. **Reconnaissons** l'importance d'une prise de décision fondée sur des données pour réduire la prolifération, le transfert, le détournement et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

6. **Reconnaissons** la valeur de l'introduction du cadre de suivi et d'évaluation de la Feuille de route afin de saisir pleinement les progrès accomplis par les États dans la réalisation des objectifs de la Feuille de route, ainsi que pour renforcer la mesurabilité de la mise en œuvre de la Feuille de route aux niveaux national et régional

7. **Soulignons** la nécessité d'une collecte des données complètes et la présentation de rapports dans le cadre de la feuille de route.

8. **Nous engageons** à redoubler d'efforts pour réduire les lacunes existantes en matière de données et à communiquer régulièrement des informations sur la mise en œuvre de nos plans d'action nationaux, ainsi que sur d'autres initiatives à l'appui de la Feuille de route, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne de suivi et d'évaluation.

9. **Reconnaissons** que les efforts de suivi et d'évaluation contribuent à améliorer les performances et l'obtention des résultats, et proposons une évaluation technique de la mise en œuvre de la Feuille de route en 2025, à mi-parcours de sa durée, qui sera réalisé par l'Agence de mise en œuvre de la Communauté des Caraïbes pour la criminalité et la sécurité (CARICOM IMPACS) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC), qui sont les dépositaires de la Feuille de route. Les recommandations résultantes de cette évaluation à mi-parcours devraient être présentées aux États lors de la réunion annuelle pour leur considération.

10. **Prenons note** des efforts des dépositaires de la Feuille de route, à savoir CARICOM IMPACS et UNLIREC, et prenons note également des efforts des différents partenaires de mise en œuvre, y compris l'Organisation Internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation des États Américains (OEA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Small Arms Survey (SAS), le Mines Advisory Group (MAG), ainsi que des organisations de la société civile, universités et instituts de recherche qui ont contribué à soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à rendre la région des Caraïbes plus sûre.

11. **Continuons à demander** la communauté internationale – donateurs, partenaires et autres parties prenantes – à poursuivre leur collaboration, leur coopération et leur coordination avec les États de la région des Caraïbes et, si possible, à renforcer davantage leur soutien financier, technique et politique à la Feuille de route.

12. **Nous engageons** à poursuivre notre travail dans toute la région afin d'augmenter l'opérationnalisation de la Feuille de route et des ses objectifs par l'adoption de solutions durables qui préviennent et combattent la prolifération illicite des armes à feu et des munitions en vue de renforcer la sécurité dans notre région et nos communautés.

13. **Faisons appel** aux États fabricants et exportateurs d'armes d'établir des contrôles plus efficaces pour lutter contre le trafic illicite d'armes vers les pays de la région des Caraïbes, compte tenu de l'impact sur la stabilité régionale.

\*\*\*